

teurs et des bureaucraties pourraient, à l'avenir, jouer de la vie des individus comme de pions pour régler avec d'autres nations des différends qui ne sont, en général, que des difficultés techniques." L'orateur fait ensuite allusion aux efforts graduels des Etats-Unis d'Amérique pour participer à la Cour permanente de Justice internationale, à la conclusion du Pacte de Paris et au progrès réalisé présentement en matière de réduction des armements navals. "Voilà quelques-uns des indices de l'état d'esprit qui va grandissant dans le monde entier, d'une conscience morale qui s'éveille dans les nations du monde." En ce qui concerne le projet du vicomte Cecil, il se demande si la Commission préparatoire est "si butée sur ce qu'elle a fait il y a deux ans, qu'elle ne puisse accueillir les nouvelles impulsions, l'esprit et les faits nouveaux de ces dernières années, comme pouvant l'aider à donner une meilleure conclusion à ses durs travaux. Il ne le croit pas... Si la Troisième Commission repousse cette résolution et n'en adopte pas d'autre, il apparaîtra au monde qu'elle est entièrement satisfaite des résultats obtenus jusqu'à ce jour par la Commission préparatoire. Mais l'orateur ne croit pas que ce serait là traduire le sentiment des peuples. Il y a chez eux une impatience grandissante qui provient du malaise et du mécontentement éprouvés à avoir fait tout ce chemin, sans résultats appréciables. Si la Commission ou l'Assemblée gardait le silence, cela signifierait qu'elles affirment qu'on a fait tout ce qui pouvait être fait." Il termine en disant que "l'atmosphère qui a régné dans l'Assemblée permet tous les optimismes, et il est convaincu qu'avec de la bonne volonté et par des contacts courtois, la paix du monde sera assurée."

M. Lone Liang (Chine) appuie fortement le vicomte Cecil. Parlant de la question de la limitation du matériel pour laquelle la Commission a ouvertement admis qu'elle renonçait à trouver une formule d'accord, il affirme qu'on n'a rien obtenu de positif et qu'on n'a réalisé qu'un résultat illusoire. Il rappelle que la délégation chinoise avait proposé la suppression du service militaire obligatoire considérant que c'était la meilleure solution du problème des réserves instruites, et qu'ainsi, on amènerait dans le monde entier une diminution de l'esprit de militarisme national. Bien que l'opinion publique dans la plupart des pays ait été en faveur de cette proposition, comme l'ont prouvé les nombreux télégrammes et lettres reçus par la délégation chinoise, la Commission a semblé envisager cette idée comme une pure utopie et s'est efforcée de l'écarter. Il déclare qu'il serait absurde de prétendre que les décisions prises par la Commission préparatoire soient définitives et ne puissent pas être soumises à révision.

On constatera par le résumé ci-dessus de quelques-uns des points de vues exprimés par les diverses délégations qu'il y avait divergences d'opinions sur la question de la résolution du vicomte Cecil. Il était difficile, sinon impossible, de prédire les résultats d'un vote final. D'aucuns crurent que si le projet Cecil avait été soumis aux voix, il aurait été adopté par une très faible majorité, mais cela n'est pas certain.

M. Politis (Grèce) qui n'avait pas parlé précédemment, a proposé une résolution modifiée qui fit l'objet de l'approbation générale de la Commission et fut adoptée après avoir subi quelques petits changements. Afin de prévenir une répétition inutile, le texte de la résolution modifiée telle que finalement adoptée, est donné comme suit:

"L'Assemblée,

Ayant pris avec intérêt connaissance des travaux de la dernière session de la Commission préparatoire de la Conférence du désarmement;

Accueillant avec satisfaction la perspective d'un prochain accord entre les Puissances navales en vue de la réduction et de la limitation des armements sur mer, accord qui permette à la Commission préparatoire de réaliser une entente générale sur les méthodes à appliquer en matière de réduction et de limitation des armements navals;

Prenant acte des déclarations faites au sein de sa Troisième Commission au sujet des principes qui, selon l'avis de diverses délégations, devraient inspirer le travail final de la Commission préparatoire;